

Mr. O. KA

Programme des Nations Unies
pour le Développement

Développement Mondial

PRG/1001
SEN/85/002

Dakar, le 18 AOUT 1992

Monsieur le Ministre,

OBJET : SEN/85/002 "Fonds d'Aide aux Initiatives de Base"

Comme convenu avec le département de tutelle du projet, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, il sera procédé pendant la seconde quinzaine du mois de septembre, à l'évaluation du projet cité en objet.

Je vous soumetts, à cet égard pour considération, les termes de référence de ladite mission. Par copie de la présente, ils seront également soumis au département de tutelle du projet. Compte tenu du court délai imparti, je vous serais reconnaissant si vous pouviez me faire part de l'avis du Gouvernement sur ces termes de référence le plutôt possible. Il serait également souhaitable de nous communiquer, par la même occasion, le curriculum vitae du consultant pressenti par le Gouvernement pour le représenter à cette mission.

Suite à la demande du Gouvernement, les activités du projet seront prolongées pour la période d'août à décembre 1992. Cette extension a pour but d'une part d'actualiser et de compléter les banques de données sur les ONGs et d'autre part, de consolider les acquis de certains micro-projets. La révision s'y référant vous sera envoyée ultérieurement pour examen et approbation.

Dans l'intervalle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Dramane OLIATTARA
Représentant Résident

Son Excellence
Monsieur Famara I. SAGNA
Ministre de l'Economie
des Finances et du Plan
D A K A R



TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D'EVALUATION
CONJOINTE GOUVERNEMENT, PNUD
DU PROJET SEN/85/002 "FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES DE BASE"

L'expérience des dernières décennies a mis en évidence tant au Sénégal que dans d'autres pays en développement le fait que les politiques nationales de développement ne peuvent pleinement réussir que si les populations les plus directement concernées à la base participent le plus activement possible aux objectifs nationaux de développement et y apportent la plénitude de leurs ressources humaines et de leurs initiatives.

En effet, il a été démontré que de faibles montants, injectés à bon escient peuvent permettre l'exécution, avec succès, des projets et Programmes ; dans la mesure où ceux-ci répondent à des besoins réellement ressentis et formulés par les collectivités locales et renforcent leur capacité d'innovation et d'auto-développement participatif.

Le Gouvernement sénégalais, particulièrement sensible à cet état de fait, attache une grande importance au développement des programmes en faveur des groupes de populations les plus démunies.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a mis en place avec l'assistance du PNUD, le projet **SEN/85/002 "Fonds d'Aide aux initiatives de Base"** en vue d'aider les populations les plus déshéritées qui ne sont pas desservies par les programmes conventionnels de développement.

La première phase de ce projet mise en oeuvre en 1987 visait 3 objectifs :

1°) Renforcer la coopération entre le Gouvernement et les ONGs dans le domaine de la promotion des initiatives de base.

2°) Mettre en place un fonds d'aide aux initiatives de base et sa structure opérationnelle.

3°) Contribuer au lancement et au suivi de micro-projets de développement s'adressant aux communautés de base.

La réalisation des produits suivants devaient concourir à atteindre ces objectifs.

PRODUIT I

Une banque de données sur l'activité des ONGs accessible à l'ensemble des partenaires (Administration, ONGs, Bailleurs de Fonds).

Trois forums devraient être organisés sur les thèmes suivants:

- a) Système de collecte et dissémination d'informations
- b) Programmes thématiques prioritaires
- c) Renforcement de la capacité des ONGs au Plan de la coordination et du suivi de leurs programmes.

PRODUIT II

- Des structures d'intervention opérationnelles (comité de gestion, Secrétariat exécutif).
- Des instruments juridiques adaptés et des procédures d'intervention clairement définies.

PRODUIT III

- Au moins 10 micro-projets de développement exécutés au cours des deux premières années de fonctionnement du Fonds.

Les résultats enregistrés par le projet peuvent se résumer comme suit :

Au niveau du Produit I

- Recensement des principales ONGs opérant au Sénégal ainsi que leurs activités (2/3 des 250 ONGs officiellement agréées) et édition d'un répertoire d'identification

- Mise en place d'une banque de données opérationnelle

- Instauration d'un dialogue entre les autorités sénégalaises et les ONGs et test de validité de certains instruments qu'elles ont développés.

Au niveau du Produit II

- Mise en place d'un comité de gestion comprenant le Gouvernement, le CONGAD et le PNUD.
- Mise en place d'un secrétariat exécutif
- Elaboration des statuts du FAIB
- Mise en place d'un mécanisme de financement des micro-projets

Au niveau du Produit III

17 micro-projets financés et exécutés.

Au terme de la revue du 28 février 1992, il a été recommandé la poursuite du projet en attendant le démarrage du 5ème cycle en vue de la consolidation de ses acquis et l'évaluation de ses résultats.

C'est en application de ces recommandations qu'il avait été retenu de proroger le projet de janvier à juin 1992 et de procéder à son évaluation.

Au terme d'une évaluation interne faite par la mission de formulation du Programme-Cadre "Développement Humain", celle-ci a estimé opportun de poursuivre, sous une autre forme, au titre du 5ème cycle, les activités du projet. C'est sur cette base qu'il a été convenu de proroger les activités du projet d'août-décembre 1992, en attendant le démarrage du cinquième Programme.

BUT DE LA MISSION

Tenant compte des objectifs visés par le projet et des produits qui leur sont liés, la mission devra mesurer l'état de réalisation actuel du projet par rapport aux résultats escomptés, analyser l'exécution au niveau de son efficacité, efficience et impact.

Elle aura à examiner, dans ce cadre, les questions ci-après :

a) Fondement théorique et conception du projet

Si les objectifs du projet étaient clairement définis; s'ils étaient en cohérence avec les objectifs de développement et si les produits et activités retenus pour les atteindre étaient appropriés.

Si les ressources financières ainsi que la durée du projet étaient en adéquation avec ses objectifs, produits et activités.

b) Exécution

La qualité, quantité et viabilité des activités réalisées par apport au temps imparti et aux fonds alloués, notamment en ce qui concerne les micro-projets.

La qualité des apports du PNUD et du Gouvernement.

c) Résultats

Les résultats enregistrés sont-ils quantitativement et qualitativement conformes à ceux attendus ? Quels sont ceux dont la perennité pourrait être assurée par les bénéficiaires notamment en matière de micro-réalisation ? Pour les activités qui n'ont pas été réalisées ou qui n'ont pas enregistré des résultats positifs, déterminer les causes et faire des propositions pour l'avenir.

Quel est l'impact de résultats sur les populations cibles ?

En ce qui concerne les ONGs, quelle est la qualité et la fiabilité des informations produites sur elles, leur utilité et utilisation. L'impact des résultats du projet dans le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et les ONGs.

- Opérationnalité des structures d'intervention (comité de gestion, secrétariat exécutif)

- Efficacité des procédures d'intervention, critère d'éligibilité aux fonds et mécanismes de suivi définis et mis en place par le projet.

- Les statuts du FAIB sont-ils conformes aux opérations menées par le projet.

d) Leçons à tirer

La mission devra indiquer quelles leçons tirer de l'expérience du projet et de ses résultats actuels. Elle devra sur cette base, formuler des recommandations concrètes sur une éventuelle prise en compte des activités du projet au titre du Programme-Cadre "Développement Humain", des orientations à entreprendre et la répliquabilité de certaines opérations réussies.

ORGANISATION, COMPOSITION ET DUREE DE LA MISSION

- L'évaluation du projet sera organisée conjointement par le Gouvernement et le PNUD. La mission sera composée d'un consultant PNUD, chef de mission et d'un consultant du Gouvernement.

- Le consultant du PNUD qui sera recruté sur le plan international, devra être de préférence un socio-économiste ayant une bonne expérience en matière d'exécution et d'évaluation des projets de développement à la base.

- Le consultant du Gouvernement devra être un agro-économiste et ayant une grande expérience en matière d'exécution et d'évaluation des projets de développement à la base. Il serait souhaitable qu'il ait par ailleurs une bonne connaissance des méthodes de développement participatif et d'encadrement à la base.

- La mission d'évaluation aura lieu du 15 au 30 septembre 1992 au Sénégal. La première semaine sera consacrée aux contacts à Dakar et à la visite des micro-projets. Le consultant du PNUD aura un briefing au siège du PNUD à New York.

Le Bureau du Représentant Résident du PNUD au Sénégal suivra les travaux de la mission d'évaluation. Il organisera, en consultation avec le Gouvernement le programme de rencontres de la mission avec les autorités nationales concernées. Le Gouvernement et le PNUD veilleront à ce que la documentation et les informations nécessaires à la bonne réalisation de l'évaluation soient communiquées à la mission. Le projet fournira, selon les besoins, l'appui logistique nécessaire incluant le transport et les services de secrétariat.

La mission d'évaluation maintiendra des rapports étroits avec le Représentant Résident du PNUD au Sénégal, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, département de tutelle du projet, les services intéressés du Gouvernement, les membres de l'équipe du projet.

Le Gouvernement participera activement à l'ensemble des travaux de la mission et facilitera l'accès aux sites du projet.

Bien que la mission soit libre de discuter des questions qu'elle juge pertinentes pour l'évaluation, elle n'est autorisée à prendre aucun engagement au nom du PNUD ou du Gouvernement.

ANNEXE V

RAPPORT D'UNE MISSION D'EVALUATION D'UN PROJET :
PRESENTATION ET CONTENU

Spécimen de la page de couverture

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

NATURE DE L'OBJET:	AFRANCHIS PERÇU:	AFRANCHIS PERÇU:
VALEUR DÉCLARÉE:		
C. DE REMBOURSEMENT:		
		SIGNATURE DE L'AGENT

PAYS

TITRE DU PROJET EN MAJUSCULES

Numéro du projet

Rapport de la Mission d'évaluation

Membres de la Mission

Mois et année
d'établissement du rapport

B. TABLE DES MATIERES

<u>Page</u>	
I.	RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
II.	FONDEMENTS THEORIQUES ET CONCEPTION DU PROJET
A.	Contexte du projet
B.	Descriptif du projet
1.	Le problème et l'approche technique
2.	Objectifs, indicateurs et principales hypothèses
3.	Bénéficiaires
4.	Plan de travail
III.	EXECUTION DU PROJET
A.	<u>Activités</u>
B.	<u>Qualité du suivi et de l'appui</u>
IV.	RESULTATS DU PROJET
A.	<u>Produits</u>
B.	<u>Objectif(s) immédiat(s)</u>
C.	<u>Objectif de développement</u>
D.	<u>Effets imprévus</u>
E.	<u>Maintien des résultats obtenus</u>
F.	<u>Mesures consécutives</u>
V.	CONCLUSIONS
VI.	RECOMMANDATIONS
VII.	LECONS TIREES DE L'EVALUATION
	ANNEXES

(Annexe I. Observations générales sur la mission et mandat de celle-ci; nom des membres de la mission; itinéraire; lieu où la mission s'est rendue et institutions et personnes auxquelles elle a rendu visite)

(Les autres annexes doivent, le cas échéant, être énumérées dans l'ordre)

(Note : la pagination de chaque annexe doit commencer par le chiffre 1)

Les rapports entre les apports, les activités, les produits et les objectifs étaient-ils clairs ? Les principales hypothèses faites aux fins de la conception du projet étaient-elles énoncées et étaient-elles solides ?

Les utilisateurs des produits et objectifs du projet et les bénéficiaires étaient-ils identifiés 1/ ?

Un plan de travail ou autre moyen d'échelonner les activités du projet était-il inclus dans le descriptif du projet et/ou a-t-il été ajouté sans délai à celui-ci après la constitution de l'équipe du projet ?

III. EXECUTION DU PROJET

Chaque activité importante prévue dans le descriptif du projet doit être discutée, dans le même ordre, et l'on doit indiquer : si son exécution est achevée, si elle se déroule dans les délais prévus, si l'on n'a pas encore prévu de commencer à l'exécuter, si son exécution a été retardée, ou si elle est en cours mais en retard. La qualité et la ponctualité des apports doivent être brièvement évaluées dans cette section.

Si l'activité nécessaire pour obtenir l'un quelconque des produits attendus du projet n'a pas été prévue dans le descriptif du projet, la mission doit le noter et également examiner si cette activité a été exécutée ou non.

Si l'exécution de l'activité n'a pas été satisfaisante, les raisons doivent en être recherchées, et les mesures correctives prises et les succès de ces mesures doivent être évalués.

Toute économie réalisée ou dépassement du budget de quelque importance doivent être analysés.

Les questions ci-après doivent être évaluées : facultés de l'équipe de direction du projet de répondre aux changements dans l'environnement du projet, et qualité et ponctualité de cette réponse; qualité du suivi et de l'appui apportés au projet par les trois parties; et efficacité des examens tripartites pouvant avoir eu lieu s'agissant de résoudre les problèmes les plus importants auxquels le projet est confronté.

IV. RESULTATS DU PROJET

- A. Produits : Doivent être indiqués les produits complètement ou partiellement obtenus, avec une évaluation de la qualité et de la ponctualité de chaque produit. Tout produit prévu dans la dernière version approuvée du descriptif de projet qui n'a pas

1/ Les bénéficiaires peuvent être définis en tant que groupe d'individus ou en tant qu'institution.